

Appel à projet – résidence de création artistique et culturelle, année universitaire 2018-2019

L'Université de Toulon a la volonté de s'ouvrir au monde artistique pour que « créateurs » et étudiants se rencontrent afin de favoriser le développement et l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles des étudiants.

Elle collabore avec des artistes locaux pour favoriser ces échanges, et soutient par cet appel des projets de création artistique et culturelle qui permettent cet enrichissement mutuel.

Les étudiants de l'UTLN toutes filières confondues doivent être des coopérateurs privilégiés dans les différentes phases du projet de création, en amont, dans sa construction jusqu'à l'acte de réalisation et sa promotion.

Résidence de création - Définition donnée par le Larousse - : « artiste invité par une institution culturelle, une collectivité territoriale, etc., à séjourner en un lieu et pour une période donnée afin de réaliser une œuvre, un travail, souvent liés à ce lieu. »

1- Candidats

Artistes et/ou structures associatives témoignant d'une expérience professionnelle confirmée dans la conception et la réalisation de projets artistiques et culturels.

Ils ne devront pas être portés par les structures faisant partie de la commission « Politique Culturelle de l'Université », ni être enseignants à l'Université.

Les artistes, déjà retenus dans le cadre de cet appel, ne seront pas prioritaires les années suivantes.

2- Disciplines et thématiques

Le projet peut concerner les disciplines artistiques et culturelles suivantes : arts numériques, plastiques, audiovisuels, écritures, culture scientifique voire pluridisciplinaires.

La création artistique doit entrer en résonance avec le territoire de l'Université : elle doit l'interroger, le révéler, le détourner, permettre de l'éprouver autrement...

Le projet doit impliquer la communauté universitaire et notamment les étudiants inscrits en 2018/2019 à l'Université de Toulon, par la mise en place d'un dispositif de médiation culturelle (ateliers, animations, conférences, etc) et par la nature même du processus artistique, reposant sur une participation des usagers.

Le projet doit prévoir la programmation d'une ou plusieurs manifestations (expositions, installations, workshop, rencontre, etc) destinées à montrer la création artistique en cours ou réalisée sur au moins l'un des deux campus, La Garde-La Valette et de Toulon-Porte d'Italie (ou accessible à proximité), de

préférence pendant les Temps forts vie étudiante : « Ça bouge à l'Université » début octobre 2018 et/ou « Printemps de l'Université » fin mars 2019.

L'université propose les sujets suivants en lien avec ses poles de recherche mais étudie toutes les candidatures.

- Mer, environnement et développement durable
- Échanges et sociétés méditerranéennes
- Information, numérique, prévention

La cohérence avec le contexte culturel (intra et hors université), mais aussi avec la thématique du campus « métiers et qualifications de la mer » peut être un atout.

Le projet sélectionné doit intégrer la communication, le partage et la présentation au public dans son processus. Le projet doit prévoir aussi des modalités de « transmission » du projet à l'Université.

Le projet sera mené en concertation avec le service vie étudiante qui assurera l'interface avec l'Université et pourra être ajusté en fonction des contraintes universitaires. Toutefois, l'équipe devra faire preuve d'autonomie et s'adapter aux contraintes de l'université (calendrier universitaire, absence d'infrastructures culturelles sur le campus).

3- Moyens

3.1 Subvention

Sur proposition de la commission politique culturelle de l'Université et décision du Conseil de formation et de vie universitaire, une subvention de 8000,00 euros (toutes taxes et charges comprises) sera attribuée au projet retenu.

Elle sera engagée dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, signées par les parties, dans laquelle seront déterminés les engagements réciproques pour la réalisation du projet.

Le budget du projet doit comprendre la rémunération de l'intervention artistique (cession de droits, interventions, animations d'ateliers, les défraiement, etc), les frais techniques liés à la production du projet, ainsi que les frais liés à la programmation d'une manifestation de restitution. Pour connaître les capacités techniques de l'Université, contactez le service vie étudiante (coordonnées ci-après.)

Les cofinancements sont possibles voire souhaitables.

L'Université est partenaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région PACA et adresse une demande de subvention de 5000,00 euros complémentaires pour soutenir le projet chaque année universitaire.

3.2 Communication

L'Université relaiera l'information auprès de la communauté étudiante et à l'extérieur en fonction de ses moyens. Elle sera définie en partenariat avec le(s) candidat(s) retenu(s). Le projet choisi devra être diffusé comme « soutenu par l'Université de Toulon ».

3.3 Prêt de locaux

En fonction de la thématique choisie et sous réserve des conditions techniques requises, il peut être envisagé que l'UTLN mette à disposition gratuitement des locaux.

3.4 Accompagnement

Afin de faciliter l'interface entre l'Université, la communauté universitaire et les artistes, le service vie étudiante sera l'interlocuteur pendant tout le projet.

4- Calendrier

Appel à candidature : 19 février 2018

Réception des dossiers de candidature complets : du 3 avril 2018 au 11 mai 2018

Commission de choix des candidats : vendredi 1er juin 2018 à 9h

Déclaration des résultats : suite à la CFVU du 14 juin 2018

Réalisation de la création avec les étudiants : année universitaire 2018/2019 soit de septembre 2018 à juin 2019

4- Dépôt des candidatures et renseignements

Les dossiers sont remis complets avant la date indiquée ci-dessus à :

Ludmila VEILLARD

Service vie étudiante

Université de Toulon

Bât PI – campus Toulon

Av de l'Université

CS 60584

83041 TOULON CEDEX 9

04 83 36 63 92

vie.etudiante@univ-tln.fr